

INTEGRE – Wallis et Futuna

Site pilote Wallis et Futuna – Fiche N°C2WF12

« Collecter et évacuer les batteries de Wallis et Futuna – Traitement du stock historique et gestion à long terme »

Auteur : Service Territorial de l'Environnement (Atoloto MALAU, Chef de Service, sebv@mail.wf)

Descriptif de l'activité :

- *Caractéristiques de l'activité*

Le stock de batteries est essentiellement généré par les garages. Le CET dispose d'un stock de batteries qui a été évalué en 2010 à 102 m3, correspondant alors à près de 3 000 unités. Ces batteries qui sont récupérées depuis 2001, et dont la moyenne était estimée à 300 batteries par an, on peut donc supposer que le stock actuel en 2014 est de 3 900 unités.

Il est à noter que les batteries ne sont pas neutralisées, elles sont donc classées parmi les déchets dangereux. Et bien qu'elles soient entreposées sur la plateforme de stockage qui est propre et étanche, elles sont stockées à l'air libre sans aucune protection.

Les déchets et plus particulièrement les déchets dangereux peuvent considérablement impacter les ressources naturelles, les écosystèmes ainsi que la santé humaine. La mise en place de filière de collecte et d'élimination adaptées et la réalisation de campagnes de prévention sont autant de moyens permettant d'assurer une qualité de vie et un développement durable du Territoire.

- *Détail des actions à mener :*

- **Action 1 : Plan d'évacuation des batteries: étude**

Le stock de batteries usagées est évalué à 3 000 unités soit 150 tonnes en 2011. Ceci représente une production de plus de 300 batteries par an depuis 2000, année de démarrage pour la récupération de cette catégorie de déchets. A faire : extraction d'acide, isolement, conditionnement en container.

Mise en place d'une filière d'exportation des batteries hors du Territoire. Les batteries étant considérées comme des déchets dangereux, les principes de demande d'autorisation pour l'exportation dictés par la Convention de Bâle doivent être respectés.

CONTRACT
Secrétariat général de la Communauté du Pacifique (CPS)

Siège
BP 05,
98848 Nouméa Cedex,
Nouvelle-Calédonie
Téléphone : +687 26 20 00
Télécopieur : +687 26 38 18

Antenne régionale de Suva
Private Mail Bag,
Suva,
Îles Fidji
Téléphone : +679 337 0733
Télécopieur : +679 337 0021

Antenne régionale de Pohnpei
PO Box Q,
Honiara, Pohnpei, 98941 FM,
États fédérés de Micronésie
Téléphone : +691 3207 523
Télécopieur : +691 3202 725

Bureau national de coordination
aux Îles Salomon
PO Box 1468
Honiara, Îles Salomon
Téléphone : +677 25543,
+677 25574
Télécopieur : +677 25547

1

○ **Action 2 : Conditionnement des batteries**

Pour le conditionnement, différentes sociétés ont été contactées et pourront être un appui pour permettre de disposer d'un savoir-faire permettant l'expédition directe (acceptation de la marchandise dans le pays qui reçoit les déchets, respect des normes sanitaires qui sont très strictes). Ainsi, le déplacement à Wallis, l'emploi de 2 ouvriers, la location d'un élévateur 2.5t avec une rampe et le conditionnement (sur palettes, filmées, avec des feuilles de contreplaqué entre chaque niveau, 3 niveaux) seront à la charge du prestataire.

○ **Action 3 : Transport des batteries**

Mise en place d'une filière d'exportation des batteries. Il n'est pas techniquement possible de réaliser les prestations de traitement et de recyclage sur le territoire. Il faut donc envisager d'exporter les batteries afin qu'elles subissent un traitement d'élimination respectueux de l'environnement. Les batteries étant considérées comme des déchets dangereux, les principes de demande d'autorisation pour l'exportation dictés par la Convention de Bâle doivent être respectés.

➔ Exportation du stock de batteries qui sera réalisée via la location d'un container à destination d'Auckland ou l'Australie (l'option Auckland ou Australie est préférée pour éviter une double manipulation et un double fret).

○ **Action 4 : Traitement des batteries**

Une batterie peut être entièrement recyclée, du boîtier plastique en polypropylène, jusqu'à l'électrolyte (mélange d'acide sulfurique et d'eau), en passant par la pâte de plomb et le plomb métallique présent dans les grilles et les connexions. Les déchets à base de plomb sont fondus à 1000°C pour obtenir du plomb d'œuvre, qui, enrichie en métaux est épuré, coulé en lingot puis renvoyé aux fabricants de batteries. L'électrolyte quant à lui, peut être régénéré pour servir à nouveau ou bien doit être neutralisé avant élimination.

Différentes sociétés, également contactées pour cette action, ont indiqué que le traitement, avec un transport vers Auckland ou l'Australie, devrait être effectué à cout nul.

○ **Action 5 : Plan de gestion**

Afin de respecter au mieux l'environnement, un plan de gestion sera établi dans le but de collecter un maximum de batteries usagées sur le territoire aussi bien auprès des usagers professionnels que de la population. Cette action prévoira des actions de sensibilisation auprès de la population et un calendrier régulier pour la récupération des batteries chez les professionnels du territoire.

○ **Action 6 : Accords avec les garages**

En relation avec l'action précédente, cette action va permettre de sensibiliser les garages à la récupération et au stockage des batteries usagées. Un protocole de collecte sera établi pour que les professionnels puissent participer activement à la préservation de l'environnement par la mise à disposition de récipients de collecte au sein de leur infrastructures et une collecte régulière de ses batteries par les services impliqués suivant un plan de gestion adapté au territoire.

Résultats INTEGRE auxquels contribue l'activité :

- **Résultat 2 (OS 1)** : Les PTOM sont Insérés dans les réseaux régionaux d'échanges et de concertation dans le domaine du développement durable ;
- **Résultat 4 (OS 2)** : La visibilité du projet intègre est assurée ;
- **Résultat 7 (OS 3)** : La collaboration entre les services (d'une même administration ou entre administrations de différents sites) est améliorée ;
- **Résultat 8 (OS 3)** : Les capacités des gestionnaires sont renforcées ;
- **Résultat 9 (OS 3)** : Le processus de planification intégrée est opérationnel ;
- **Résultat 10 (OS 4)** : Les principales menaces sont identifiées et des actions concrètes sont engagées pour y faire face, de manière intégrée ;
- **Résultat 12 (OS 4)** : Les populations sont sensibilisées et sont impliquées dans la gestion durable de l'environnement.

Enjeu du site pilote auquel répond l'activité :

Gestion des déchets :

Même si la réflexion sur les déchets dangereux est assez récente, ils n'ont pas pour autant ignorés puisque le site de Vailepo possède des aires de stockage pour certains d'entre eux (tels que les batteries). Les déchets dangereux collectés sont donc stockés mais aucune issue de traitement ou de valorisation n'a été définie.

La mise en place de cette activité s'inscrit donc dans le cadre de la gestion et de protection de l'environnement. Elle a ainsi pour objet la gestion d'une catégorie de déchets dont les filières d'élimination et de traitement n'ont pas véritablement été définies jusqu'à présent. Au-delà du cadre réglementaire, c'est dans un souci de **protection des ressources naturelles et de préservation de la qualité de l'eau** et des sols du territoire que le Territoire à travers le Service territorial de l'environnement s'engage dans la mise en œuvre d'une gestion des déchets dangereux. De plus, il est à noter qu'une collaboration des deux sites pilotes sur cette activité pourrait être envisagée, puisque cette activité permettrait l'exportation via un container dont le bateau transite également par Futuna.

Partenaires :

PROE, Prestataires, Transporteurs, CPS, Territoire WF

Coût de l'activité et financements envisagés : Coût total et détail de la base du calcul financier :

	Action 1 : Plan d'action : Etude	Action 2 : conditionnement	Action 3 : Transport des batteries	Action 4 : Traitement des batteries	Action 5 : Plan de Gestion	Action 6 : Accords avec les Garages
1. Personnel	1 789 950 Fcfp	Personnel CET : 100 000 Fcfp Personnel Prestataire : 200 000 Fcfp				Personnel CET
2. Déplacement		Personnel Prestataire: 100 000 Fcfp				
3. Equipement						Réceptifs : 596 650 Fcfp
4. Consommables						
5. Sous-traitance et prestations externes			Transport : 10 739 700 Fcfp (8acheminements)	Auckland ou Australie	1 193 300 Fcfp	
5. Autres coûts directs		Conditionnement Prestataire: 3 000 000 Fcfp				
Cout total en Fcfp:	1 789 950 Fcfp	34 000 000 Fcfp	10 739 700 Fcfp	0 Fcfp	1 193 300 Fcfp	596 650 Fcfp
Part INTEGRE	0 Fcfp	0 Fcfp	5 966 500 Fcfp	0 Fcfp	0 Fcfp	0 Fcfp
Autres financements	1 789 950 Fcfp	34 000 000 Fcfp	4 773 200 Fcfp	0 Fcfp	1 193 300 Fcfp	596 650 Fcfp
Cout total en Euros:	15 000 euros	28 500 euros	90 000 euros	0 euros	10 000 euros	5 000 euros
Part INTEGRE	0 euros	0 euros	50 000 euros	0 euros	0 euros	0 euros
Autres financements	Budget Terr	Prestataires	Contrat de Dev 2014	0 euros	Budget Terr	Budget Terr

Détail de ce qui pourrait être pris en charge par INTEGRE, ainsi que les co-financements éventuels.

Planning : Sur 3 ans maximum (août 2014 - mars 2017)

	2014 T3	2014 T4	2015 T1	2015 T2	2015 T3	2015 T4	2016 T1	2016 T2	2016 T3	2016 T4	2017 T1
Action 1	X	X									
Action 2		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 3			X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 4				X	X	X	X	X	X	X	X
Action 5		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
Action 6	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Acceptabilité et intégration locale : *Cette activité a-t-elle été présentée à la population locale et si oui comment a-t-elle été perçue ? Quels sont les éléments qui permettront une bonne appropriation locale de cette activité par la population locale/les usagers/ les services concernés ?*

- ➔ **Préoccupation récurrente lors des entretiens avec les acteurs locaux ;**
- ➔ **Présentation de cette piste d'activité lors des réunions des différents comités ;**
- ➔ Présentation de l'activité lors de reportage TV, préoccupation des acteurs locaux ;
- ➔ **Prise de conscience environnementale et du risque de pollution que pourraient engendrer l'accumulation de batteries sur le Territoire ;**
- ➔ Etant donné la préoccupation de l'ensemble des acteurs y compris publics, l'acceptabilité locale est assurée ;
- ➔ L'appropriation locale de cette activité est garantie par la participation des acteurs locaux tels que les garages dans la mise en œuvre de cette activité.

Bénéfices attendus pour les populations : *Quels sont les bénéfices attendus ? au profit de quelles populations ?*

- ➔ **Protection des ressources naturelles et préservation de la qualité de l'eau et des sols du territoire ;**
- ➔ **Protection de la santé publique :** les batteries contiennent de nombreux éléments toxiques pour la santé et l'environnement (métaux lourds), qui s'infiltrer dans la nappe ou ruisseler et ainsi permettre une « fuite » de ces métaux lourds ;
Préservation de l'environnement : Les batteries peuvent être entièrement recyclées et comme il n'est techniquement pas possible de les traiter ou les recycler sur le Territoire, l'exportation des batteries permet qu'elles subissent un traitement d'élimination respectueux de l'environnement, évitant ainsi les risques de ruissellement des polluants.
- ➔ **Mise en place d'une filière de collecte et d'évacuation** évitant l'infiltration et les pollutions de l'environnement

Pérennité (si applicable) : *Comment l'activité sera-t-elle pérennisée ou quelles suites seront données à cette activité ?*

- **Mise en place d'une filière d'évacuation permettant d'évacuer le stock historique de batteries.**
- **L'objectif poursuivi est d'obtenir une responsabilisation et un changement de comportement des citoyens ainsi que des différents acteurs locaux.**
- **Mise en place du plan de sensibilisation et de communication :** Permettre d'apprécier l'importance d'une telle gestion des déchets vis-à-vis de ces enjeux globaux et locaux ; Faire en sorte que les individus se sentent personnellement impliqués par la gestion des déchets dangereux et les risques de pollution associés ; Les convaincre qu'ils peuvent être des acteurs de la préservation de leur environnement et qu'ils peuvent réagir personnellement ; Et surtout éviter la dispersion dans l'environnement de substances polluantes et toxiques grâce à l'augmentation des taux de récupération des déchets dangereux ; Présenter à la population les interlocuteurs présents sur le Territoire pouvant les informer et les conseiller.

Pour mémoire, rappel des critères sur lesquels cette activité sera évaluée :

1. Participer aux objectifs et à l'atteinte de résultats d'INTEGRE ;
2. Répondre aux enjeux identifiés pour le site pilote ;
3. Présenter une forte acceptabilité locale / être intégrée dans le contexte culturel
4. Etre au bénéfice des populations locales
5. Etre durable dans son utilisation de l'environnement
6. Présenter un potentiel de pérennisation
7. Présenter un bon rapport coût / efficacité
8. Avoir un caractère intersectoriel – NB : Clause particulière : une activité privée ne pourra être appuyée par le projet que si elle remplit TOUTES les autres conditions, et l'appui ne pourra pas être constitué d'une subvention directe
9. Etre répliquable, démonstratif et/ou Innovant
10. Etre co-financée (des financements indépendants d'INTEGRE sont prévus)